



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

MISSION ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT PROGRAMME 185 : DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

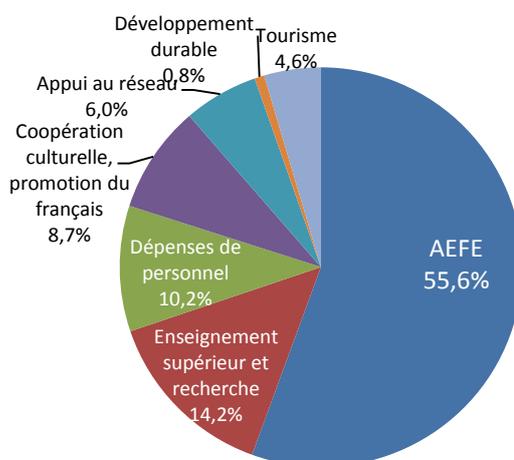
**Rapport pour avis de MM. Robert del Picchia et André Vallini,
au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées**

Avis n° 110 (2017-2018) (Tome n° 2)

L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME 185 « DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE »

Les crédits du programme 185, « diplomatie culturelle et d'influence » s'élèvent à 717,5 millions d'euros (+0,3 %), au sein d'une mission « action extérieure de l'État » qui représente, au total, un peu plus de trois milliards d'euros. Ce budget est contrasté. Les crédits de l'Institut français et ceux de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche sont stabilisés, ce qui est positif. Mais les incertitudes demeurent fortes, s'agissant notamment du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et du niveau des moyens de la diplomatie culturelle. Ces moyens sont en effet globalement insuffisants, alors que leur effet de levier en termes de rayonnement est considérable.

La répartition des crédits par actions



L'évolution des différentes composantes du programme

Après deux ans de recul, **ce programme est en légère augmentation (+0,3 %)**. Mais il a subi l'annulation en 2017 de 60 M€ en AE et en CP¹, soit de 8 % de son montant.

L'évolution du programme 185 se décline de la façon suivante par action :

- La **subvention à l'AEFE augmente de 0,5 %** par rapport à la loi de finances initiales 2017.
- Les crédits pour la **promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche augmentent globalement de 7,2 %**. Les **programmes de bourses stagnent (+0%)** et la **subvention à Campus France augmente de +0,68 %**. L'augmentation de ce poste résulte d'une forte hausse des « autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale » (+61 %), qui comprennent des crédits en faveur de l'attractivité universitaire de la France et une partie de la contribution française à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflits, récemment créée.
- les **dépenses de personnel** concourant au programme diminuent de 3,45 % ;
- les crédits de la **coopération culturelle et de la promotion du français** diminuent de 4,9 %. La subvention à l'**Institut français** augmente de 0,35 %. Les subventions aux **Alliances françaises** diminuent de 11,3 %. Les dotations pour opérations aux établissements à autonomie financière diminuent de 5,15 %.
- L'appui au réseau culturel à l'étranger diminue de 1,1 % ;
- Les crédits de l'opérateur **Atout France** diminuent de 1,18 % ;
- Les crédits consacrés à des objectifs de développement durable diminuent de 1,5 %.

Le plan de renforcement des moyens de lutte anti-terroriste et de protection des communautés et intérêts français à l'étranger, initié en 2017 avec une enveloppe de crédits supplémentaires de 52 M€ pour l'ensemble du ministère, est reconduit en 2018. **Comme l'an dernier, 14,7 M€ seront affectés à la sécurisation des établissements d'enseignement à l'étranger (AEFE)**. 1 M€ seront par ailleurs consacrés à la sécurisation des Alliances françaises locales.

LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DES RAPPORTEURS POUR AVIS

AEFE : des établissements scolaires sous contrainte



Lycée français de Bangkok (Thaïlande) ©AEFE

La dotation de l'**AEFE** s'élève à 398,7 M€, en augmentation de +0,5 %. Cette légère augmentation masque **une annulation de crédits d'un montant de 33 M€**, subie par l'agence en cours d'exercice 2017. Cette mesure de régulation contraint l'agence à **prendre des mesures de trésorerie** et à **augmenter de 50 % le taux de la participation financière complémentaire** versée par les établissements sur les frais de scolarité, qui passe de 6 % à 9 %. Pour les établissements disposant de peu de réserves, cette augmentation risque de se traduire par **une inflation des frais de scolarité**. Or ceux-ci, s'ils demeurent compétitifs, ont déjà subi une augmentation significative. **Le risque d'une remise en cause, à terme, du modèle de l'enseignement français à l'étranger**, fleuron de notre diplomatie d'influence,

¹ Décret n° 2017-1182 du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

est réel. Des solutions de lissage dans le temps des conséquences de l'annulation de crédits subie par l'AEFE en 2017 doivent être trouvées. Pour l'avenir, il convient de **sanctuariser les crédits de l'enseignement français à l'étranger**, qui ne devraient pas constituer un outil de régulation budgétaire, et de **mener une réflexion sur le développement et le financement de l'AEFE**.

Action culturelle extérieure : des évolutions contrastées



Pavillon français, Biennale de Venise © Adele Pozzali, IUAV, 2017 © Veilhan / ADAGP, Paris, 2017 (institutfrancais.com)

La **stabilisation des moyens de l'Institut français** est salubre, après une baisse de 25 % entre 2011 et 2017. L'implication du ministère de la culture (1,36 M€) dans le budget de l'Institut français demeure toutefois insuffisante. Le **rapprochement envisagé avec la Fondation Alliance française** est souhaitable, s'il est l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique, et non pas un moyen de gérer la pénurie de ressources. Par ailleurs, **les dotations pour opérations aux établissements à autonomie financière (EAF) du réseau culturel diminuent de 5,2 %**. Le **statut d'autonomie des établissements du réseau**, en l'état non conforme aux principes de la loi organique relative aux lois de finances, doit être consolidé.

La diplomatie économique : une priorité qui demeure



La **priorité accordée à la diplomatie économique** est renouvelée, avec l'objectif de 200 000 entreprises exportatrices en 2022 contre 120 000 aujourd'hui. Une mission a été confiée au directeur général de l'agence Business France à ce sujet. Les suites de cette mission devront être examinées attentivement, s'agissant notamment de **l'adaptation des moyens de l'intervention publique aux besoins des PME** et des **modalités d'implication des territoires** dans la diplomatie économique.

Le tourisme : un secteur majeur dont le financement doit être consolidé



Le tourisme, qui représente **8 % du PIB**, 2 millions d'emplois et 40 milliards d'euros de recettes annuelles, semble se redresser en 2017 après une année 2016 difficile. Les **crédits de l'agence Atout France** diminuent de 1,2 %. Après l'attribution à Atout France de produits issus des recettes additionnelles aux droits de visa, et plusieurs plans d'urgence, une **consolidation du financement de la promotion du tourisme reste nécessaire**. Une mission a été constituée à ce sujet par le gouvernement, qui remettra prochainement ses conclusions. En tout état de cause, l'État devra mettre de l'argent sur la table pour attirer des cofinancements supplémentaires des régions et du secteur privé.

L'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur en danger



Place de la Sorbonne, Paris (campusfrance.org)

Après une diminution importante au fil des ans, **les crédits accordés aux bourses étudiantes sont stables, ce qui est positif**. La subvention à Campus France est en **légère augmentation (+0,68 %)**. Néanmoins, la France a récemment reculé dans le classement des pays d'accueil de la mobilité étudiante internationale. Plusieurs pays émergents sont très dynamiques dans ce domaine. **L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers**, facteur majeur de rayonnement, doit être **relancé**.

Une initiative politique forte à conforter



(« Rendre sa grandeur notre planète »)

L'initiative politique forte prise par le Président de la République, à l'intention des chercheurs, enseignants, étudiants, ONG et entrepreneurs, doit être confortée. Les premiers retours en sont en effet très positifs, puisque **1822 candidats étudiants ou chercheurs** ont fait parvenir à Campus France un projet détaillé. Deux tiers de ces candidats sont américains, dont 100 proviennent d'universités prestigieuses. Ce programme sera financé par le troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3), selon le principe « un euro de moyens additionnels pour un euro dépensé par les établissements ». L'objectif est d'accueillir une cinquantaine de chercheurs sur une durée de cinq ans. **Pour les établissements d'enseignement supérieur**, qui devront apporter 30 millions d'euros et ouvrir à des chercheurs étrangers des postes très concurrentiels, **les difficultés sont loin d'être levées**.

Sous le bénéfice de ces observations, M. Robert del Picchia, co-rapporteur pour avis, a émis, malgré de fortes réserves sur les crédits de l'AEFE, un avis favorable aux crédits inscrits dans le PLF 2018, M. André Vallini, co-rapporteur pour avis, émettant un vote défavorable.

Lors de sa réunion du mercredi 15 novembre 2017, la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption de l'ensemble des crédits de la mission « Action extérieure de l'État ».

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html 15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr	
Les rapporteurs pour avis sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »	
 M. Robert del Picchia sénateur représentant les Français établis hors de France	 M. André Vallini sénateur de l'Isère

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/a17-110-2/a17-110-2.html>